

Les Infos de Base

Mercredi 18 décembre 2013
volume 16, numéro 51
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 51 du 18 décembre 2013. Les modifications apportées par L.Q. 2013, c. 21, 22, 24, 25, 27, 30, 31 et entrées en vigueur au 18 décembre 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 18 décembre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 51 du 18 décembre 2013, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 50 du 14 décembre 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 2 janvier 2014 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 51 du 18 décembre 2013, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 50 du 14 décembre 2013.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2013.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 17 septembre 2013 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 26 du 18 décembre 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 décembre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 26 du 18 décembre 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 décembre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2013.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 14 décembre 2013.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 14 décembre 2013 et contient maintenant 9 369 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 1^{er} septembre 2013.

Le *Code de procédure des assemblées* est à jour au 1^{er} septembre 2013.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 1^{er} septembre 2013.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Charte de la Ville de Montréal, RLRQ, c. **C-11.4**, annexe C, a. 37.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2013, c. 30, a. 1.

Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. **C-19**, a. 464.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2013, c. 30, a. 2.

Code municipal du Québec, RLRQ, c.

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

5 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

7 Mise à jour des infobases via l'Internet

8 Quoi de neuf dans Accès Légal

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

C-27.1, a. 706.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2013, c. 30, a. 3.

Loi sur les compétences municipales, RLRQ, c. **C-47.1**, a. 95.1.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2013, c. 30, a. 4.

Loi sur la fiscalité municipale, RLRQ, c. **F-2.1**, aa. 48, 254.1.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2013, c. 30, aa. 5, 6.

Loi sur la Société d'habitation du Québec, RLRQ, c. **S-8**, aa. 68.11, 68.12.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2013, c. 30, a. 7.

Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik, RLRQ, c. **V-6.1**, aa. 20, 117.1, 294.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2013, c. 30, aa. 8-10.

Code civil du Québec, L.Q. **1991, c. 64**, aa. 105, 106, 108, 109, 112, 113, 115, 116, 125, 126, 129, 133.1, 134, 135, 136, 137, 142, 147, 721, 722.1, 729, 730.1, 903, 2992, 2999.1, 3017, 3021, 3021.1, 3066.1, 3074.1, 3084.1.

Loi modifiant le Code civil en matière d'état civil, de successions et de publicité des droits, L.Q. 2013, c. 27, aa. 6-28, 31-38.

Loi sur l'application de la réforme du Code civil, L.Q. **1992, c. 57**, a. 48.

Loi modifiant le Code civil en matière d'état civil, de successions et de publicité des droits, L.Q. 2013, c. 27, a. 39.

Loi concernant le remplacement et la reconstitution des actes notariés en minute détruits lors du sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac-Mégantic, L.Q. **2013, c. 31**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur le tarif des droits,

honoraires et frais édicté en vertu de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, RLRQ, c. **A-4.1**, r. 3, aa. 1, 2.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1293.

Règlement sur l'aide juridique, RLRQ, c. **A-14**, r. 2, aa. 18, 20, 21.

Règlement modifiant le règlement sur l'aide juridique, D. 1280-2013 du 04-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5534, aa. 1-3.

Règlement sur l'aquaculture commerciale, RLRQ, c. **A-20.2**, r. 1, aa. 11-15.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1241.

Règlement sur les contributions d'assurance, RLRQ, c. **A-25**, r. 3.1, aa. 2, 6-8, 11, 15, 25, 27, 28, 33.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1169.

Code de construction, RLRQ, c. **B-1.1**, r. 2, aa. 2.09, 2.10, 3.06, 5.04, 8.14, 9.14.

Indexation des frais, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1280;

Indexation des frais, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1280;

Indexation des cotisations et frais, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1281;

Indexation des frais, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1282;

Indexation des frais, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1283.

Code de sécurité, RLRQ, c. **B-1.1**, r. 3, aa. 7.1-7.3, 77, 86, 87, 95-97, 106, 130, 130.1, 330.

Règlement modifiant le Code de sécurité, D. 1203-2012 du 12-12-12, (2012) 144 G.O. 2, 5725, a. 1.

Indexation des cotisations et frais, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1283;

Indexation des cotisations et frais, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1284;

Indexation des cotisations, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1285;

Indexation des droits et frais, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1285;

Indexation des frais, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1285.

Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs, RLRQ, c.

B-1.1, r. 8, aa. 50, 56, 74.1-74.9.

Règlement modifiant le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs, D. 1087-2013 du 23-10-13, (2013) 145 G.O. 2, 4885, aa. 1-3.

Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires, RLRQ, c. **B-1.1**, r. 9, a. 53.

Indexation des droits et frais, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1289.

Règlement sur la Gazette officielle du Québec, RLRQ, c. **C-8.1.1**, r. 1, aa. 6, 7, 9, 10.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1340.

Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués, RLRQ, c. **C-24.2**, r. 27, aa. 2, 2.2-4, 4.2-9, 11-12.2.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1315.

Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers, RLRQ, c. **C-24.2**, r. 29, aa. 26, 30-41, 44, 45, 65, 66, 97, 101, 103-109, 111, 112, 115-121.1, 123, 125-137, 139, 141, 142.2, 148, 155-157.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1315.

Règlement sur les permis, RLRQ, c. **C-24.2**, r. 34, aa. 56, 57, 60, 73.3, 84.1-84.3, 84.5.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1315.

Règlement sur le permis spécial de circulation, RLRQ, c. **C-24.2**, r. 35, aa. 16, 17.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1315.

Règlement sur le permis spécial de circulation d'un train routier, RLRQ, c. **C-24.2**, r. 36, a. 6.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1315.

Règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants, RLRQ, c. **C-25**, r. 6, ann. II.

Règlement modifiant le Règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants,

D. 1279-2013 du 04-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5534, a. 1.

Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon, RLRQ, c. **C-61.1**, r. 79, aa. 16, 17.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1295.

Droits relatifs à une demande d'autorisation présentée par une entreprise à l'Autorité des marchés financiers en vue de la conclusion de contrats et de sous-contrats publics, RLRQ, c. **C-65.1**, r. 7.2, a. 1.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1311.

Règlement sur les courses de chevaux de race Standardbred, RLRQ, c. **C-72.1**, r. 2, aa. 3-5, 7-11.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1244.

Règlement sur les salles de paris, RLRQ, c. **C-72.1**, r. 7, aa. 1, 5, 6.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1245.

Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, RLRQ, c. **E-2.2**, r. 2, aa. 1-3, 7-16, 20-25, 28, 30-32.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1314.

Règlement sur les compensations tenant lieu de taxes, RLRQ, c. **F-2.1**, r. 2, a. 32.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les compensations tenant lieu de taxes, D. 1291-2013 du 11-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5581, a. 1.

Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers, RLRQ, c. **I-0.2**, r. 4, aa. 55-56.1, 57, 57.1.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1339.

Règlement 91-506 sur la détermination des dérivés, RLRQ, c. **I-14.01**, A.M. 2013-21 du 06-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5581, nouveau.

Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés, RLRQ, c. **I-14.01**, A.M. 2013-21 du 06-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5581, nouveau.

Règlement sur les appareils d'amusement, RLRQ, c. **L-6**, r. 1, aa. 2, 2.1, 2.4.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1244.

Règlement sur les systèmes de loteries, RLRQ, c. **L-6**, r. 11, aa. 4.1, 12.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1245.

Règlement sur les droits exigibles pour l'enregistrement ou le renouvellement des attestations aux fins du crédit d'impôt pour le design, RLRQ, c. **M-30.01**, r. 4, a. 1.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1225.

Règlement de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sur le prélèvement par les acheteurs des contributions des producteurs, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 3, a. 1.

Règlement modifiant le Règlement de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sur le prélèvement par les acheteurs des contributions des producteurs, Décision 10159 du 02-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5695, a. 1.

Règlement sur la contribution pour l'administration du Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 170, remplacé.

Règlement sur les contributions des producteurs de cultures commerciales, Décision 10158 du 02-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5694, a. 7.

Règlement imposant une contribution pour la promotion aux producteurs de semences pédigrées du Québec, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 171, remplacé.

Règlement sur les contributions des producteurs de cultures commerciales, Décision 10158 du 02-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5694, a. 7.

Règlement sur la perception des contributions des producteurs de cultures commerciales, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 176, remplacé.

Règlement sur les contributions des producteurs de cultures commerciales, Décision 10158 du 02-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5694, a. 7.

Règlement sur les contributions financières du Conseil des industriels laitiers du Québec inc., RLRQ, c.

M-35.1, r. 194, ann. A.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1312.

Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 233, aa. 1, 6, 7.

Règlement modifiant le Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, Décision 10157 du 02-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5693, aa. 1-3.

Règlement sur les contributions des producteurs de cultures commerciales, RLRQ, c. **M-35.1**, Décision 10158 du 02-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5694, nouveau.

Règlement sur l'administration et la régie interne de la Chambre des notaires du Québec, RLRQ, c. **N-3**, r. 1, remplacé.

Règlement sur les élections et l'organisation de la Chambre des notaires du Québec, Décision du 04-10-13, (2013) 145 G.O. 2, 4738, a. 39.

Règlement sur les modalités d'élection au Conseil d'administration et au comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec, RLRQ, c. **N-3**, r. 11, remplacé.

Règlement sur les élections et l'organisation de la Chambre des notaires du Québec, Décision du 04-10-13, (2013) 145 G.O. 2, 4738, a. 39.

Règlement sur les élections et l'organisation de la Chambre des notaires du Québec, RLRQ, c. **N-3**, Décision du 04-10-13, (2013) 145 G.O. 2, 4738, nouveau.

Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, RLRQ, c. **P-9.3**, r. 2, aa. 21, 22, 39.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1294.

Règlement sur le tarif des droits, honoraires et frais édicté en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, RLRQ, c. **P-41.1**, r. 6, aa. 1, 2, 3-3.3.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1292.

Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel,

RLRQ, c. **Q-2**, r. 5, aa. 11.1, 12, 13, 14.1, ann. I, II.

Règlement modifiant le Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel, D. 652-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2669, aa. 5-8, 12.

Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, RLRQ, c. **Q-2**, r. 10, aa. 2, intitulé de la section IV, 7, 8.6-8.7.1, 8.9.1, 8.10, 8.11.1, 8.14.

Règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, D. 1302-2013 du 11-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5525A, aa. 1-10.

Règlement sur les exploitations agricoles, RLRQ, c. **Q-2**, r. 26, a. 28.

Règlement modifiant le Règlement sur les exploitations agricoles, D. 671-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2725, a. 4.

Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, RLRQ, c. **Q-2**, r. 28, aa. 2-8, 10, 14-22, 25.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1277.

Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, RLRQ, c. **Q-2**, r. 43, a. 3.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1295.

Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, RLRQ, c. **Q-2**, r. 46.1, ann. B.1.

Règlement modifiant le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, D. 1184-2012 du 12-12-12, (2012) 144 G.O. 2, 5480, a. 50.

Règlement sur le tarif permettant de déterminer les coûts d'échantillonnage, d'analyse, d'inspection ou d'enquête faisant partie des frais d'une poursuite civile ou pénale intentée pour l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, RLRQ, c. **Q-2**, r. 47, a. 3, ann. I.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1293.

Règlement relatif à la redevance annuelle au Fonds vert, RLRQ, c. **R-6.01**, r. 6, aa. 1-4, 6.

Règlement modifiant le Règlement relatif à la redevance annuelle au Fonds vert, D. 1327-2013 du 11-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5527A, aa. 1-5.

Règlement sur les prestations, RLRQ, c. **R-9**, r. 5, aa. 12, 13, 16, 24.

Règlement modifiant le Règlement sur les prestations, D. 1051-2013 du 23-10-13, (2013) 145 G.O. 2, 4867, aa. 1-3.

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, RLRQ, c. **R-9.2**, r. 1, aa. 7.18.1-7.18.5, intitulé du chapitre VIII.I, 8.0.2, 8.0.4, 8.3-8.3.2, ann. I-IV.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, C.T. 213343 du 05-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5064, aa. 1-8.

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, RLRQ, c. **R-10**, r. 2, aa. 46.6, 46.8, ann. 0.1, IV.4, VI.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, D. 1104-2013 du 30-10-13, (2013) 145 G.O. 2, 4937, a. 1;

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, C.T. 213342 du 05-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5062, aa. 1-3.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, C.T. 213423 du 03-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5685, a. 1.

Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec, RLRQ, c. **R-10**, r. 10, aa. 36-37, intitulé de la section 0.1 du chapitre V, 54.1, intitulé de la section I du chapitre V, 55, 55.1, 57, 90.0.1, 93, 93.1, ann. I.

Modifications au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec, C.T.

213377 du 19-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5475, aa. 1-12.

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, RLRQ, c. **R-12.1**, r. 1, aa. 11.1, 17, 18, 19, ann. I.1-III.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, C.T. 213341 du 05-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5061, aa. 1-7.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, C.T. 213424 du 03-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5688, a. 1.

Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire, RLRQ, c. **R-15.1**, r. 2, aa. 39.2, 42.1.

Règlement modifiant le Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire, D. 1176-2013 du 13-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5121, aa. 1, 2.

Règlement sur les régimes complémentaires de retraite, RLRQ, c. **R-15.1**, r. 6, aa. 13, 13.0.1.

Avis d'indexation de certains droits exigibles selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1199.

Règlement sur la soustraction de certains régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, RLRQ, c. **R-15.1**, r. 8, aa. 1, 1.1.

Règlement modifiant le Règlement sur la soustraction de certains régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, D. 1177-2013 du 13-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5122, aa. 1, 2.

Règlement prévoyant de nouvelles mesures d'allègement relatives au financement de déficits actuariels de solvabilité des régimes de retraite du secteur privé, RLRQ, c. **R-15.1**, D. 1175-2013 du 13-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5119, nouveau.

Règlement sur la sécurité des barrages, RLRQ, c. **S-3.1.01**, r. 1, aa. 64-69.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1291.

Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée, RLRQ, c. **S-3.5**, r. 1, aa.

3, 12, 15.

Ajustements annuels des droits, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1264.

Règlement sur les services de transport par taxi, RLRQ, c. **S-6.01**, r. 3, aa. 4, 15.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1315.

Règlement sur les permis d'acquéreur de produits marins, RLRQ, c. **T-11.01**, r. 2, aa. 1, 3.

Avis d'indexation des droits exigibles, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 1294.

Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus, RLRQ, c. **V-1.1**, r. 14, ann. 41-101A2.

Règlement modifiant le Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus, A.M. 2013-24 du 06-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5665, a. 1.

Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif, RLRQ, c. V-1.1, r. 38, aa. 1.1, 2.3, 2.6, 3.1, 3.1.1, 3.1.2, Formulaire 81-101F1.

Règlement modifiant le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif, A.M. 2013-24 du 06-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5665, aa. 1-7.

Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif, RLRQ, c. V-1.1, r. 39, aa. 1.1, 5.3.1, 5.6, 6.2, 6.3, 6.8, 6.8.1, 6.9, 11.2, 11.4, 12.1, 15.5, 15.8, ann. B-1, B-2, B-3.

Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif, A.M. 2013-24 du 06-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5665, aa. 1-8.

Règlement 81-104 sur les fonds marché à terme, RLRQ, c. V-1.1, r. 40, a. 8.5.

Règlement modifiant le Règlement 81-104 sur les fonds marché à terme, A.M. 2013-24 du 06-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5665, a. 1.

Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement, RLRQ, c. V-1.1, r. 42, aa. 1.1, 2.1-2.4, 2.6-2.10, 2.12, 3.1-3.6, 3.8, 3.10, 3.11, 4.2, 5.1, 7.1, 8.2-8.5, intitulé de la partie 13, 13.2, 15.1, 15.2, 18.5.1, ann. 81-106A1.

Règlement modifiant le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement, A.M. 2013-23 du 06-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5649, aa. 1-32.

Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement, RLRQ, c. V-1.1, r. 46, aa. 1, 5, 6, 7, 8, 10-13, 15-19, 21, 24 (A), 25 (A), 27 (A), 30-31, 33, 34, 36-42, 44, 45.1, 46 (A), 47-51, 55, 62 (A), 66, intitulé du chapitre X, 67, intitulé du chapitre XI, 68, 69, 70, 71, 72, 76-78, ann. A1-A3.

Règlement modifiant le Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement, A.M. 2013-22 du 06-12-13, (2013) 145 G.O. 2, 5629, aa. 1-41.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur la taxe d'accise, L.R.C. 1985, ch. **E-15**, ann. VI.

Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable, L.C. 2012, ch. 19, a. 418.

Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers, L.C. **1988**, ch. **28**, aa. 2, 140.1, 142.01, 142.1.

Loi sur le développement et la conservation des parcs nationaux du Canada, L.C. 2013, ch. 28, aa. 5-8.

Tarif des douanes, L.C. **1997**, ch. **36**, annexe.

Décret modifiant l'annexe du Tarif des douanes (octroi du tarif de la nation la plus favorisée au Soudan du Sud), DORS/2013-228 du 06-12-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 3020, a. 1;

Décret modifiant l'annexe du Tarif des douanes (octroi du tarif de préférence général au Soudan du Sud), DORS/2013-229 du 06-12-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 3023, a. 1;

Décret modifiant l'annexe du Tarif des douanes (octroi du tarif des pays les moins développés au Soudan du Sud), DORS/2013-230 du 06-12-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 3024, a. 1.

Loi sur les parcs nationaux du Canada, L.C. **2000**, ch. **32**, aa. 39, 41.2, 41.3, ann. 2, 5.

Loi sur le développement et la conservation des parcs nationaux du Canada, L.C. 2013, ch. 28, aa. 2-4, 15.

Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, L.C. **2001**, ch. **26**, aa. 134, 136, 139.

Loi sur le développement et la conservation des parcs nationaux du Canada, L.C. 2013, ch. 28, aa. 9-11.

Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux, L.C. **2013**, ch. **20**.

Entrée en vigueur des articles 1-11, 53.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Régime de pensions du Canada, L.R.C. 1985, ch. **C-8**.

Règlement sur le Régime de pensions du Canada, C.R.C., ch. 385, ann. IV.

Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de pensions du Canada, DORS/2013-233 du 06-12-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 3036, a. 1.

Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, L.R.C. 1985, ch. **F-8**.

Règlement sur le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et le Transfert visant la réduction des temps d'attente, DORS/2004-62, aa. 2, 4, 5.

Règlement modifiant le Règlement sur le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et le Transfert visant la réduction des temps d'attente, DORS/2013-224 du 06-12-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2936, aa. 1-3.

Règlement de 2007 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, DORS/2007-303, aa. 1, 2, 3, 3.1, 4, 5, intertitre précédant l'article 6, 6, 7, 8, 9, 9.1, 10, 12, 13-16.3, 16.5, 16.6, 16.7, 16.8, 17, 17.1, 18, 19, 20, 21, 24, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 36, 41.

Règlement modifiant le Règlement de 2007 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, DORS/2013-225 du 06-12-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2942, aa. 1-32.

Règlement sur le Transfert visant la réforme des soins de santé, DORS/2003-267, abrogé.

Règlement abrogeant le Règlement sur le Transfert visant la réforme des soins de santé, DORS/2013-226 du 06-12-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 3011, a. 1.

Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, ch. F-11.

Règlement sur les prix à payer à l'égard des drogues et instruments médicaux, DORS/2011-79, aa. 15, 29, ann. 1, 5.

Règlement modifiant certains règlements concernant les drogues sur ordonnance (abrogation de l'annexe F du Règlement sur les aliments et drogues), DORS/2013-122 du 07-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1768, aa. 20-23.

Loi sur les aliments et drogues, L.R.C. 1985, ch. F-27.

Règlement sur les aliments et drogues, C.R.C., ch. 870, aa. A.01.010, A.01.066, C.01.001, C.01.004, C.01.010, C.01.028, C.01.031.2, C.01.033, C.01.040.3, intertitre précédant l'article C.01.041, C.01.041-C.01.046, C.01.434, C.01.625, C.01A.001, C.01A.008, C.03.015, C.04.020, ann. F.

Règlement modifiant certains règlements concernant les drogues sur ordonnance (abrogation de l'annexe F du Règlement sur les aliments et drogues), DORS/2013-122 du 07-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1768, aa. 1-18.

Loi sur les brevets, L.R.C. 1985, ch. P-4.

Règlement sur les médicaments brevetés, DORS/94-688, aa. 2, 4.

Règlement modifiant certains règlements concernant les drogues sur ordonnance (abrogation de l'annexe F du Règlement sur les aliments et drogues), DORS/2013-122 du 07-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1768, aa. 24, 25.

Loi sur les terres territoriales, L.R.C. 1985, ch. T-7.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Région du Dehcho), TR/2011-92, abrogé.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (région du Dehcho), TR/2013-126 du 18-12-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 3081, a. 5.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Ts'ude niline Tu'eyeta (rivière Ramparts et ses terres humides), TR/2011-93, abrogé.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Ts'ude niline Tu'eyeta [rivière Ramparts et ses terres humides]), TR/2013-125 du 18-12-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 3074, a. 5.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Ts'ude niline Tu'eyeta [rivière Ramparts et ses terres humides]), TR/2013-125 du 18-12-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 3074, nouveau.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (région du Dehcho), TR/2013-126 du 18-12-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 3081, nouveau.

Loi sur les Nations Unies, L.R.C. 1985, ch. U-2.

Règlement d'application des résolutions des Nations Unies sur la République populaire démocratique de Corée (RPDC), DORS/2006-287, aa. 1, 3, 4, 5, 6-6.2, 7, 8, 15.1.

Règlement modifiant certains règlements prévoyant l'imposition de sanctions à la République populaire démocratique de Corée, DORS/2013-219 du 29-11-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2892, 5-12.

Loi sur les douanes, L.R.C. 1985 (2^e suppl.), ch. 1.

Règlement sur les documents de l'exportateur et du producteur, DORS/97-71, a. 1.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les douanes (ALÉCA, ALÉCP et ALÉCCO), DORS/2013-213 du 29-11-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2860, aa. 1, 19.

Règlement sur les décisions anticipées (Accords de libre-échange), DORS/97-72, aa. 2, 14.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les douanes (ALÉCA, ALÉCP et ALÉCCO), DORS/2013-213 du 29-11-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2860, aa. 2, 11, 12, 20, 21.

Règlement sur la certification de l'origine des marchandises exportées vers un partenaire de libre-échange, DORS/97-332, aa. 2, 3.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les douanes (ALÉCA,

ALÉCP et ALÉCCO), DORS/2013-213 du 29-11-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2860, aa. 3, 13, 14, 22, 23.

Règlement sur la détermination, la révision et le réexamen de l'origine, du classement tarifaire et de la valeur en douane, DORS/98-44, aa. 3.1, 4.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les douanes (ALÉCA, ALÉCP et ALÉCCO), DORS/2013-213 du 29-11-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2860, aa. 4, 28.

Règlement sur la déclaration en détail de marchandises des nos tarifaires 9971.00.00 et 9992.00.00, DORS/98-47, titre, intertitre précédant l'article 2, a. 2.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les douanes (ALÉCA, ALÉCP et ALÉCCO), DORS/2013-213 du 29-11-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2860, aa. 5, 6, 15, 24, 29, 30.

Règlement sur le remboursement des droits, DORS/98-48, aa. 1, titre de la partie 5.1, 23.1, 23.3.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les douanes (ALÉCA, ALÉCP et ALÉCCO), DORS/2013-213 du 29-11-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2860, aa. 7-10, 16-18, 25-27.

Règlement sur la justification de l'origine des marchandises importées, DORS/98-52, intertitre précédant l'article 6, aa. 6, 12.1-12.3.

Règlement modifiant le Règlement sur la justification de l'origine des marchandises importées, DORS/2013-218 du 29-11-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2885, aa. 1-5.

Règlement sur la vérification de l'origine des marchandises exportées (ALÉCA), DORS/2013-214 du 29-11-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2873, nouveau.

Règlement sur la vérification de l'origine des marchandises importées (ALÉCA), DORS/2013-215 du 29-11-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2876, nouveau.

Règlement sur la vérification de l'origine des marchandises (ALÉCP), DORS/2013-216 du 29-11-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2877, nouveau.

Règlement sur la vérification de l'origine des marchandises (ALÉCCO),

DORS/2013-217 du 29-11-13, (2013) 147 *Gaz. Can. II*, 2881, nouveau.

Loi sur les mesures économiques spéciales, L.C. 1992, ch. 17.

Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la République populaire démocratique de Corée,

DORS/2011-167, aa. 1 (A), 10, 11, 12.

Règlement modifiant certains règlements prévoyant l'imposition de sanctions à la République populaire démocratique de Corée, DORS/2013-219 du 29-11-13, (2013) 147 *Gaz. Can. II*, 2892, aa. 1-4.

Loi sur la sécurité automobile, L.C. 1993, ch. 16.

Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles, C.R.C., ch. 1038, ann. IV.

Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (normes 121, 206, 223 et 301.2), DORS/2013-220 du 29-11-13, (2013) 147 *Gaz. Can. II*, 2899, aa. 1-4.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances, L.C. 1996, ch. 19.

Règlement sur les précurseurs, DORS/2002-359, a. 2.

Règlement modifiant certains règlements concernant les drogues sur ordonnance (abrogation de l'annexe F du Règlement sur les aliments et drogues), DORS/2013-122 du 07-06-13, (2013) 147 *Gaz. Can. II*, 1768, a. 19.

Loi sur la responsabilité en matière maritime, L.C. 2001, ch. 6.

Règlement sur la responsabilité en matière maritime, DORS/2002-307, aa. 1, 3.

Règlement correctif visant certains règlements (ministère des Transports), DORS/2013-235 du 06-12-13, (2013) 147 *Gaz. Can. II*, 3051, aa. 38, 39.

Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, L.C. 2001, ch. 26.

Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance, DORS/99-53, aa. 1, 3, 4, 6, 7, 8, 8.1, 8.2, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance, DORS/2013-234 du 06-12-13, (2013) 147 *Gaz. Can. II*, 3039, aa. 1-8.

Règlement sur l'équipement de sauvetage, C.R.C., ch. 1436, aa. 17, 18, 19, 66, 72, 95, 122, ann. II, IX.

Règlement correctif visant certains règlements (ministère des Transports), DORS/2013-235 du 06-12-13, (2013) 147 *Gaz. Can. II*, 3051, aa. 1-10.

Règlement sur les organismes d'intervention et les installations de manutention d'hydrocarbures, DORS/95-405, a. 3.

Règlement correctif visant certains règlements (ministère des Transports), DORS/2013-235 du 06-12-13, (2013) 147 *Gaz. Can. II*, 3051, a. 11.

Tarif des droits d'immatriculation des bâtiments, DORS/2002-172, a. 2.

Règlement correctif visant certains règlements (ministère des Transports), DORS/2013-235 du 06-12-13, (2013) 147 *Gaz. Can. II*, 3051, a. 12.

Règlement sur les lignes de charge, DORS/2007-99, aa. 1, 2, 3, 5, 15, 16, 17, 18, 20, ann. 1, 2.

Règlement correctif visant certains règlements (ministère des Transports), DORS/2013-235 du 06-12-13, (2013) 147 *Gaz. Can. II*, 3051, aa. 13-27.

Règlement sur l'octroi des congés aux bâtiments, DORS/2007-125, aa. 1, 4.

Règlement correctif visant certains règlements (ministère des Transports), DORS/2013-235 du 06-12-13, (2013) 147 *Gaz. Can. II*, 3051, aa. 28, 29.

Règlement sur les ententes en matière d'intervention environnementale, DORS/2008-275, a. 1.

Règlement correctif visant certains règlements (ministère des Transports), DORS/2013-235 du 06-12-13, (2013) 147 *Gaz. Can. II*, 3051, a. 30.

Règlement sur les exercices d'incendie et d'embarcation, DORS/2010-83, a. 7 (A).

Règlement correctif visant certains règlements (ministère des Transports), DORS/2013-235 du 06-12-13, (2013) 147 *Gaz. Can. II*, 3051, a. 31.

Règlement sur les petits bâtiments, DORS/2010-91, aa. 222 (A), 416 (A), 810.

Règlement correctif visant certains règlements (ministère des Transports), DORS/2013-235 du 06-12-13, (2013) 147 *Gaz. Can. II*, 3051, aa. 32-34.

Règlement sur l'identification et le suivi à distance des bâtiments, DORS/2010-227, aa. 7 (A), 8 (A).

Règlement correctif visant certains règlements (ministère des Transports), DORS/2013-235 du 06-12-13, (2013) 147 *Gaz. Can. II*, 3051, aa. 35, 36.

Règlement sur la pollution par les bâtiments et sur les produits chimiques dangereux, DORS/2012-69, a. 111.

Règlement correctif visant certains règlements (ministère des Transports), DORS/2013-235 du 06-12-13, (2013) 147 *Gaz. Can. II*, 3051, a. 37.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Mise à jour des infobases via l'Internet

Nous lançons officiellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous utilisons un outil de nimbo-informatique nommé **Wuala de LaCie** (<http://www.wuala.com/>) pour livrer chez vous les infobases.

Cet outil permet :

- Un environnement **sécuritaire** (les serveurs sont situés en Suisse)
- Une mise à jour **instantanée** (vous obtenez les mises à jour des infobases dans l'heure où elles sont versées)
- Une mise à jour **automatisée** (aucune intervention humaine n'est requise)
- L'accès à nos nouveaux produits trop volumineux pour le DVD (Gazette du Canada depuis 1841)
- Une synchronisation unidirectionnelle (le partage se fait en sens unique : vous recevez les mises à jour des infobases du serveur Wuala, mais rien de ce qui est dans votre répertoire de synchronisation n'est partagé avec l'extérieur)

La tarification de lancement de la mise à jour WUALA est de 250\$ par année. Si vous choisissez de ne plus recevoir le DVD par la poste (72\$ par an), votre coût net ne sera que de 178\$ de plus par an.

La mise à jour WUALA ne remplace pas celle par DVD. Cette dernière demeure pour tous ceux qui désirent la conserver.

Pour vous y abonner ou pour nous poser vos questions concernant ce produit, contactez-nous par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse wuala@gaudet.qc.ca.

Comme tous nos produits, la mise à jour WUALA est disponible en essai gratuit de 30 jours.

Quoi de neuf dans Accès Légal

Les abonnés Wuala profitent désormais d'une *Infobase Gazettes du Canada Partie III* contenant le texte intégral des GCIII depuis 1974.

Les GCIII sont également disponibles depuis 1974 via le service web d'Accès Légal.